BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 664

57 – MOSELLE

GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE THIONVILLE

Ventes et cessions

338 810 765 RCS Thionville.
HUBERT.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 500000.00 EUR.
Adresse : 60, Route de Luxembourg, 57100 Manom.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE TRAITE DE FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE PIECES AUTO LUNEVILLE PAR HUBERT (anciennement dénommée « SERGEANT EST ») 1. Evaluation de l'actif et du passif de PIECES AUTO LUNEVILLE dont la transmission à HUBERT anciennement dénommée « SERGEANT EST » est prévue : -Montant de l'actif : 130.511,00 euros -Montant du passif : 286.733,00 euros 2. Augmentation du capital de HUBERT anciennement dénommée « SERGEANT EST », société absorbante : HUBERT anciennement dénommée « SERGEANT EST » société absorbante et PIECES AUTO LUNEVILLE, société absorbée, étant toutes deux détenues à 100% par la société HUBERT PARTICIPATIONS, il ne sera procédé à aucune augmentation du capital. De même, les apports effectués par la société absorbée n'étant pas rémunérés par l'attribution de parts émises par la société absorbante, il n'a pas été établi de rapport d'échange. 3. Montant prévu du mali de fusion : -155.221,36 euros. 4. Dépôt du traité de fusion Le traité de fusion établi le 02 mai 2024 a été déposé : -au greffe du tribunal de commerce de THIONVILLE le 13 juin 2024 au nom de la société HUBERT anciennement dénommée « SERGEANT EST », absorbante ; -au greffe du tribunal de commerce de THIONVILLE, le 13 juin 2024 au nom de la société PIECES AUTO LUNEVILLE, absorbée. Pour HUBERT anciennement dénommée « SERGEANT EST » Pour PIECES AUTO LUNEVILLE.